

Open international de Liffré 2018

Règlement intérieur

Article 1 :

L'inscription à l'Open International de Liffré 2018 implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 2 : tournois

L'Échiquier du Pays de Liffré organise l'Open International de Liffré 2018 à Liffré (Ille-et-Vilaine 35) du samedi 20 octobre au vendredi 26 octobre 2018.

Deux tournois de 9 rondes sont organisés :

- Un tournoi A, ouvert à tous, homologué sous le n° 44781
- Un tournoi B, réservé aux joueurs dont le classement Elo est inférieur ou égal à 1500, et homologué sous le n° 44780

Article 3 : règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), fixées au congrès FIDE d'Antalya (Turquie) en octobre 2017 et applicables depuis le 1^{er} janvier 2018.

Article 4 : dispositions particulières

4.1 Avant 20 coups joués, tout accord de partie nulle doit être validé par un arbitre sous peine de double forfait. Les nulles par consentement mutuel sont autorisées uniquement après 20 coups joués.

4.2 Tout retard de plus de 30 minutes après le lancement de la ronde en cours est sanctionné par un forfait.

4.3 Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

4.4 Le joueur est responsable de son score. Il doit vérifier que ses résultats dans les rondes déjà jouées ont été correctement enregistrés. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée immédiatement à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde r + 2. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel du joueur (LA art C-04-2 D-8).

Article 5 : appariements

5.1 Les appariements sont réalisés avec le logiciel papi de la Fédération Française des Echecs (FFE), à jour de la dernière version disponible à la date du tournoi.

5.2 Dans le tournoi A, le système Suisse accéléré dégressif (S.A.D) sera utilisé sauf décision conjointe de l'arbitre et de l'organisateur, annoncée avant le lancement de la première ronde.

Dans le tournoi B, les appariements seront au système Suisse intégral.

5.3 Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leur inscription et fait contrôler leur licence avant 14 h le samedi 20 octobre 2018.

5.4 Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 30 minutes avant le début de chaque ronde. Les appariements publiés auparavant sont donnés à titre indicatif.

5.5 En cas d'absence prévue à une ronde, le joueur doit prévenir l'arbitre dès que possible. Ce joueur sera retiré des appariements de la ronde si l'annonce a été faite plus de 45 minutes avant l'heure prévue de lancement de la ronde.. Un forfait déjà déclaré ne peut pas être annulé, sauf décision contraire de l'arbitre.

5.6 Les chevalets nominatifs posés sur les tables ne sont là qu'à titre indicatif. Seule la feuille d'appariement affichée sur le lieu du tournoi fait foi.

Article 6 : départages

Le départage des joueurs à égalité de points se fait de la manière suivante : nombre de parties gagnées, Buchholz tronqué et enfin Performance. L'ordre des joueurs de la grille américaine calculée par le logiciel papi, à jour de la dernière version disponible, fait foi.

Article 7 : cadence

Pour tous les tournois , la cadence de jeu est de 1 h 30 avec ajout de 30 min après le 40^e coup et un incrément de 30 s par coup depuis le premier coup.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal des tournoi A et B est

Dominique RUHLMANN, AF Open2 n°FFE D51503 tel : +33 6 32 01 29 97

Article 9 : commission d'appel

Pour présenter un appel, il faut :

- En informer l'arbitre au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives ;
- Dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

La composition de la commission d'appel sera affichée sur le lieu des tournois avant la 1^{re} ronde.

Article 10 : lieu, dates et horaires

Les parties se jouent à l'Espace Intergénération, 7 rue des écoles 35340 Liffré.

Vérification des licences : samedi 20 octobre de 11 h à 14 h (licence A obligatoire pour les joueurs de la FFE, id FIDE pour les joueurs des autres Fédérations). Clôture des inscriptions : samedi 20 octobre à 14 h.

Horaires des rondes pour les 2 tournois

Ronde 1 : samedi 20 octobre à 15 h

Ronde 2 : dimanche 21 octobre à 9 h

Ronde 3 : dimanche 21 octobre à 15 h

Ronde 4 : lundi 22 octobre à 14 h

Ronde 5 : mardi 23 octobre à 9 h

Ronde 6 : mardi 23 octobre à 15 h

Ronde 7 : mercredi 24 octobre à 14 h

Ronde 8 : jeudi 25 octobre à 14 h

Ronde 9 : vendredi 26 octobre à 9 h

Remise des prix : vendredi 26 octobre à 15 h 30

Article 11 : inscription

11.1 Les GMI, les MI, les membres de l'équipe de France Jeunes et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE sont exonérés des droits d'inscription dans le tournoi A.

Tous les joueurs invités doivent se préinscrire au plus tard 48 h avant la fin du pointage : voir modalité sur le site de l'open <http://liffreopen.echecs35.fr>

11.2 Les droits d'inscription doivent être réglés d'avance. Ils sont de 48 € (adulte) et de 24 € (jeune jusqu'à Junior) :

- Paiement par carte bancaire jusqu'au 18 octobre minuit (voir modalité sur le site de l'open)
- Paiement par chèque à l'ordre de EPL envoyé avant le 15 octobre par courrier postal

11.3 En cas d'annulation avant l'heure de fin du pointage, l'intégralité des droits d'inscription perçus sera reversée. Au-delà, seuls 80% du montant seront reversés.

11.4 L'inscription sur place reste possible dans la limite des places disponibles au tarif de de 58 € (adulte) et 29 € (jeune).

Article 12 : pointage

12.1 Les joueurs doivent pointer sur place le samedi 20 octobre avant 14 h pour être appariés à la ronde 1.

12.2 Les joueurs ayant déjà réglé leurs droits d'inscription et **dont le paiement est validé** dans la page <http://liffreopen.cdechecs35.fr/registered> sont autorisés à pointer par SMS à envoyer au 06 32 01 29 97 le samedi 20 octobre entre 11h et 14h. Ils sont dans ce cas exemptés du 12.1.

12.3 Tous les joueurs appariés doivent être présents à 14h45 pour le lancement de la ronde 1 à 15 h.

Article 13 : prix

13.1 Le montant total des prix est de 5500 € si 100 joueurs payants. La liste des prix définitive est affichée sur place avant la ronde 5.

13.2 Le Elo estimé des joueurs non classés est remplacé par leur performance dans le tournoi pour le calcul des prix qui tiennent compte du Elo.

13.3 Les prix sont non cumulables. En cas de montants inférieurs à 70 € calculés par le système Hort, les joueurs concernés sont sortis du départage et la répartition des prix est recalculée avec les joueurs restants.

13.4 Seuls les joueurs présents pourront recevoir leur prix, sauf dérogation accordée par l'organisateur. En cas de dérogation, un chèque de 90% du montant du prix sera envoyé à l'adresse fournie ; les 10% restants sont conservés par le club. Tout prix non distribué reste la propriété de l'organisateur.

13.5 Les prix ci-dessous sont donnés à titre indicatif.

Prix du tournoi A : 5200 €

10 prix au classement général au système Hort (total 4720 €) :

1 400 € - 1000 € - 700 € - 500 € - 350 € - 250 € - 200 € - 150 € - 100 € - 70 €

8 prix à la place par catégorie de 60 € chacun, soit 480 €

Prix du tournoi B : 300 €

3 prix à la place : 150 € - 100 € - 50 €

Article 14 : conduite des joueurs

14.1 La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs disponible sur le site FFE, rubrique arbitrage : <http://www.echecs.asso.fr/LivreArbitre/Charte.pdf>

14.2 Un joueur ne peut quitter la zone de jeu en cours de partie sans la permission de l'arbitre.

14.3 Les analyses sont interdites dans la salle de jeu (une salle d'analyse est mise à la disposition des joueurs).

14.4 Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

14.5 L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les téléphones doivent être complètement éteints, dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie.

14.6 Il est interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

14.7 L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs. La prise de photos sans flash est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

Article 15 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent *l'Échiquier du Pays de Liffré* à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits.

Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Fait à Liffré, le 6 octobre 2018